

CHAMPIONNAT DE SEMAINE
MIXTE ET MASCULIN
REGLEMENT SPORTIF

(du 06.08.96, modifié le 20.05.98, le 31.03.08, le 27.06.13, le 16/06/14, le 08/06/15)

1. Règles de jeu générales FFVB. Aménagées pour les Mixtes.
2. Hauteur du filet Mixte à **2.35 m**, masculin à **2.43** sur un terrain réglementaire 9 x 9 m de part et d'autre du filet.
3. L'équipe qui reçoit doit disposer pour les matches d'un minimum de matériel requis: un filet réglementaire FFVB en bon état, un ballon homologué en bon état, un jeu d'antennes homologuées.
4. La formation d'une équipe mixte doit être composée sur un terrain de 6 joueurs, dont 2 filles minimum.
5. La formation d'une équipe mixte doit être composée sur un terrain de 6 joueurs, dont 2 garçons minimum.
6. Une équipe mixte doit commencer un match avec 2 féminines et terminer le match avec 2 féminines (dans le cas contraire perte du match avec validation des sets gagnés et des points acquis lors des sets précédents) pour l'équipe concernée.
- 7. Le remplacement en mixte, d'un ou d'une joueuse doivent se faire en respectant l'article 4.**
8. Les remplacements des joueurs pour les mixtes ne sont pas soumis au règlement sportif FFVB concernant la sortie et la rentrée des joueurs ou joueuses. Un joueur ou une joueuse pourra sortir / rentrer plusieurs fois dans le même set (cf règlement FFVB, ch. 5 art. 15). Seule obligation: ne pas dépasser 3 aller / retour correspondant au total par set, sur l'ensemble de l'équipe.
9. L'arbitrage de chaque rencontre Mixte et masculin est assuré par le club qui reçoit. L'équipe recevant doit se charger de l'arbitrage pour la rencontre, soit:
 - a/ En présentant un arbitre pour toute la rencontre,
 - b/ En présentant un joueur arbitre différent à chaque set, sachant qu'un joueur qui commence à arbitrer un set doit obligatoirement le terminer, sans rentrer sur le terrain pour remplacement, sauf en cas de blessure et à condition que l'équipe ne dispose pas d'autre remplaçant (perte du set concerné en cas de non respect de la règle).
10. Toute équipe mixte ou masculine est en droit de contrôler la validité des licences de l'équipe adverse et de poser des réserves sur la feuille de match en cas d'anomalie, avant le début de la rencontre.
11. Pour tout joueur n'étant pas en possession de sa licence, l'équipe adverse est en droit de lui demander de présenter une pièce d'identité dont le numéro doit être noté sur la feuille de match derrière son nom, à la place du numéro de licence .
12. Dans le cas où plusieurs équipes mixtes ou masculines sont engagées par le même club, une hiérarchie se crée par le chiffre attribué à chaque équipe: équipe première = 1 ; équipe seconde = 2, etc ...
13. Le règlement, par rapport à cette hiérarchie, est le suivant pour (règlement adapté et allégé) :
 - a/ La composition de la liste des joueurs de chaque équipe et dans chaque championnat est effective et définie à compter de la 2^{ème} rencontre, au regard des noms portés sur les feuilles de match.
 - b/ Les joueurs ou joueuses d'une équipe mixte inférieure (exemple équipe 2) peuvent (dans la limite de 2 joueurs dans un match) jouer en équipe supérieure (équipe 1), à raison de 2 fois maximum sur l'ensemble de la saison. Au-delà de la deuxième rencontre, ils sont considérés comme membres de l'équipe supérieure et ne peuvent plus redescendre dans leur équipe inférieure pour le reste de la saison en cours, n'étant plus concernés par l'article ci-dessous.
Cette règle s'appliquera aussi pour les divisions mixte vers les divisions masculine.
(perte du match 3 à 0 en cas de non respect de ces règles)
 - c/ Les joueurs ou joueuses d'une équipe mixte supérieure (exemple équipe 1) peuvent (dans la limite d'un seul joueur par match) descendre jouer en équipe inférieure (équipe 2), à raison de 1 fois dans la saison. Au-delà de cette rencontre, ils sont considérés comme membres de l'équipe inférieure et ne peuvent plus remonter dans l'équipe supérieure pour le reste de la saison en cours, n'étant plus concernés par l'article ci-dessus. Cette règle ne s'appliquera pas aux divisions masculine vers les divisions mixte.

d/ Les deux règles ci-dessus ne pourront être appliquées que dans le cas d'un complément d'effectif, dans une des catégories Masculine ou Féminine sans incidence direct sur l'autre catégorie dans le cadre de l'effectif global de l'équipe concernée, et toujours dans le respect de l'article 13.

e/ Un joueur peut évoluer dans deux divisions différentes maximum par semaine de compétition. (mixte + mixte ou masculin, mixte ou masculin + fédéral civil, mixte ou masculin + Dep compet'lib). Ces présentes dispositions b/-c/-d/ - ne sont valables que pour les divisions du championnat de semaine (ex: Championnat DSM DS1, DS2, DS3). Le non respect de cet article entraîne la perte du match, 3-0 (75-0) .°

14. Tout report de match doit faire l'objet d'un e-mail auprès du responsable des championnats DS, au minimum le jour précédent la rencontre.

L'équipe adverse doit être prévenue dans les mêmes délais. Deux reports maximum par équipe et par saison. Sauf cas de force majeure indépendant de la volonté des équipes (accident, inondations, indisponibilité de la salle, blessures multi joueurs, avec justificatif,....).

Une équipe ne se présentant pas à l'heure prévue pour la rencontre perd son match par forfait.

15. Tout match reporté doit être impérativement joué :

Pour les matchs aller avant le début des matchs retour.

Pour les matchs retour à la date de fin du championnat arrêtée par la commission DS. Correspondant à la dernière journée de championnat + la semaine de rattrapage.